



**VILLE DE MENTON**  
Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**Du 6 Avril 2022 à 19 heures**

**Etaient présents :**

M. Yves JUHEL, Maire, *Président de séance*  
M. Christian TUDES, premier adjoint au maire  
M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire  
M. Patrice NOVELLI, adjoint au maire  
Mme Elodie ROBERT, adjointe au maire  
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire  
M. Nicolas AMORETTI, adjoint au maire  
Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire  
M. Florent CHAMPION, adjoint au maire  
M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal  
M. Patrick CALVI, conseiller municipal  
Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale  
M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal  
Mme Dominique ARTIERI, conseillère municipale  
Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale  
M. Eric FORMENTO, conseiller municipal

Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale  
Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale  
Mme Julie MACARI, conseillère municipale  
Mme Ornella GALTIER, conseillère municipale  
M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal  
M. Julie TROUSSIER, conseillère municipale  
M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal  
Mme Martine CASERIO, conseillère municipale  
M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal  
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal  
Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale  
M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal  
Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale  
M. Jean-Christophe STORAÏ, conseiller municipal  
M. Anthony MALVAULT, conseiller municipal  
Mme Pascale VERAN, conseillère municipale

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Stéphanie JACQUOT à M. Yves JUHEL  
Mme Sylviane ROYEAU à Mme Joanna GENOVESE  
Mme Marinella GIARDINA à Mme Elodie ROBERT  
Mme Maria Magdalena TOMASI à M. Patrice NOVELLI  
M. Julien TABOUE à M. Mathieu MESSINA  
Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO  
M. Marcel CAMO à M. Cédric MONTEIRO

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 Mars 2022 qui est approuvé à **à l'unanimité.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

M. Jean-Christophe STORAÏ renouvelle sa demande recevoir le dossier du Conseil Municipal en version papier, souhaite un compte-rendu intégral et une retransmission en direct sur les réseaux sociaux.

Monsieur Le Maire informe qu'en raison de la pénurie de papier résultant de la guerre en Ukraine, il est demandé de limiter au maximum les photocopies, les dossiers étant transmis via le logiciel FAST.

De plus, il informe les Elus que les séances du Conseil Municipal seront retransmises sur Facebook à partir du mois de Mai.

*Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

**Affaire n° 1 :**      **Conseil Portuaire des Ports Publics de Menton - Désignation des membres du conseil municipal**

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

**A la majorité absolue des suffrages exprimés :** 28 voix pour, 8 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau), 3 contre (M. Storaï, M. Malvault, Mme Veran).

*désigne :*

**Vieux Port de Menton :** M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

*(en cas d'empêchement son remplaçant : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire)*

**Port de Menton Garavan :** M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire *(en cas d'empêchement son remplaçant : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire).*

**Affaire n° 2 :**      **Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz - Désignation d'un délégué du conseil municipal**

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés :** 28 voix pour, 11 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storaï, M. Malvault, Mme Veran).

*- prend acte du transfert de compétences du SDEG au SICTIAM et des statuts modifiés du SICTIAM tels qu'annexés à la présente délibération et désigne les représentants de la commune pour siéger dans les Collèges du Comité syndical du SICTIAM suivants :*

○ Collège « Distribution publique d'électricité » : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal, en qualité de délégué titulaire et Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire, en qualité de délégué suppléant

○ Collège « Distribution publique de gaz naturel » : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal, en qualité de délégué titulaire et Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire, en qualité de délégué suppléant,

○ Collège « Eclairage public » : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal, en qualité de délégué titulaire et Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire, en qualité de délégué suppléant.

*- autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président du SICTIAM et à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération et à signer tout document, convention et avenant.*

**Affaire n° 3 :**      **Convention de prêt à usage entre la Ville de Menton et la SASU «RCM LA TOURNERIE » – Domaine Roger la Tournerie**

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

**A l'unanimité**

*autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt à usage et tous les actes y afférent.*

Affaire n° 4 :

**Compte de gestion de Madame le Comptable Public - Budget principal - exercice 2021**

*Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés :** 36 voix pour, 3 abstentions (M. Storai, M. Malvault, Mme Veran).

*approuve le compte de gestion de Madame le Comptable Public concernant le budget principal au titre de l'exercice 2021.*

Affaire n° 5 :

**Compte administratif - Budget principal - exercice 2021**

*Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés :** 36 voix pour, 3 abstentions (M. Storai, M. Malvault, Mme Veran).

*. approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal faisant apparaître une variation du fonds de roulement de + 4.604.460,76 € et de + 3.368.532,00 € après prise en considération du solde des restes à réaliser de – 1.235.928,76 €, et présentant les réalisations par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :*

Pour la section de fonctionnement :

	<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
011	Charges à caractère général	10.675.195,12 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	31.744.374,52 €	
013	Atténuation de charges		90.808,84 €
014	Atténuation de produits	1.335.564,08 €	
65	Autres charges de gestion courante	6.479.499,58 €	
66	Charges financières	1.685.588,96 €	
67	Charges exceptionnelles	171.278,63 €	
70	Produits des services du domaine et ventes		4.319.839,63 €
73	Impôts et taxes		41.353.377,75 €
74	Dotations et participations		9.920.804,99 €
75	Autres produits de gestion courante		2.402.839,27 €
76	Produits financiers		387.107,25 €
77	Produits exceptionnels		279.012,68 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6.570.415,98 €	1.450.001,18 €
002	Déficit de fonctionnement reporté n – 1	64.611,93 €	
	<b>Total de la section de fonctionnement =</b>	<b>58.726.528,80 €</b>	<b>60.203.791,59 €</b>

Pour la section d'investissement :

	<b>Chapitres et / ou Opérations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	254.309,25 €	2.359.195,93 €
13	Subventions d'investissement	5.216,65 €	1.903.303,69 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4.490.799,90 €	10.000.000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		72.590,20 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	285.701,94 €	
204	Subventions d'équipement versées	356.615,00 €	
21	Immobilisations corporelles	6.966.710,12 €	
27	Autres immobilisations financières		100.000,00 €
Op. 832	Opér. « Transfert du service voirie environnement propreté et circulation »	135.395,39 €	
Op. 838	Opér. « Aménagement de surface du parking « Sablettes – Vieille Ville »	28.860,12 €	
Op. 839	Opér. « Basilique Saint-Michel Archange »	226.378,69 €	
Op. 842	Opér. « Submersion marine du musée Jean Cocteau collection Severin Wunderman »	173.913,60 €	
Op. 843	Opér. « Etablissement d'accueil du jeune enfant	17.831,44 €	

<i>AROMA »</i>			
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1.450.001,18 €	6.570.415,98 €
041	Opérations patrimoniales	219.383,50 €	219.383,50 €
001	Résultat d'investissement reporté n - 1	3.486.574,55 €	
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>18.097.691,33 €</b>	<b>21.224.889,30 €</b>
<b>TOTAL GENERAL =</b>		<b>76.824.220,13 €</b>	<b>81.428.680,89 €</b>

. note que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget principal fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2022 et approuve les annexes budgétaires du compte administratif 2021 du budget principal.

**Affaire n°6 :**

**Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2021 budget principal**

*Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 36 voix pour, 3 abstentions (M. Storai, M. Malvault, Mme Veran).

maintient en section de fonctionnement le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2021, soit + 1.477.262,79 € au compte « 002 résultat de fonctionnement reporté ».

**Affaire n°7 :**

**Budget primitif – budget principal - Exercice 2022**

*Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire*

**A la majorité absolue des suffrages exprimés** : 28 voix pour, 11 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, M. Malvault, Mme Veran).

adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022 tel que décrit ci-dessus, en précisant que les crédits sont votés par chapitre et / ou opération ainsi qu'il suit :

La section de fonctionnement, pour les crédits de l'exercice 2022 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	12.171.237,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	32.769.322,00 €	
013	Atténuation de charges		90.000,00 €
014	Atténuation de produits	1.796.407,26 €	
65	Autres charges de gestion courante	8.053.458,00 €	
66	Charges financières	1.695.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1.562.100,00 €	
70	Produits des services du domaine et ventes		4.875.742,00 €
73	Impôts et taxes		46.025.087,00 €
74	Dotations et participations		7.674.750,00 €
75	Autres produits de gestion courante		2.551.780,00 €
76	Produits financiers		387.105,00 €
77	Produits exceptionnels		179.000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	67.202,53 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6.614.000,00 €	1.468.000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté n - 1		1.477.262,79 €
<b>Total de la section de fonctionnement =</b>		<b>64.728.726,79 €</b>	<b>64.728.726,79 €</b>

La section d'investissement, pour les crédits de l'exercice 2022 :

Chapitres		Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	231.301,25 €	1.064.854,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		
13	Subventions d'investissement		1.200.723,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5.080.000,00 €	5.100.000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	45.000,00 €	42.400,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	558.244,39 €	
204	Subventions d'équipement versées	1.031.280,00 €	
21	Immobilisations corporelles	7.837.242,00 €	
23	Immobilisations en cours	150.000,00 €	
27	Autres immobilisations financières		100.000,00 €
Opér 814	Aménagement du quai Bonaparte	130.000,00 €	
Opér 842	Submersion marine du musée Jean Cocteau Collections Severin Wunderman	146.756,00 €	
Opér 843	Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « L'Arôme »	873.100,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	477.740,10 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		67.202,53 €
024	Produit des cessions d'immobilisations		1.948.215,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1.468.000,00 €	6.614.000,00 €
041	Opérations patrimoniales	218.500,00 €	218.500,00 €
001	Résultat d'investissement reporté n - 1		3.127.197,97 €
<b>Total de la section d'investissement =</b>		<b>18.247.163,74 €</b>	<b>19.483.092,50 €</b>

Les restes à réaliser de l'exercice 2021, pour la section d'investissement :

<b>Restes à réaliser de l'exercice 2021 =</b>	<b>7.002.814,74 €</b>	<b>5.766.885,98 €</b>
---	-----------------------	-----------------------

Le total de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2021 :

<b>Total de la section d'investissement avec les restes à réaliser de l'exercice 2021 =</b>	<b>25.249.978,48 €</b>	<b>25.249.978,48 €</b>
---	------------------------	------------------------

<b>TOTAL GENERAL AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2021 =</b>	<b>89.978.705,27 €</b>	<b>89.978.705,27 €</b>
--	------------------------	------------------------

. approuve les annexes budgétaires du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2022.

**Affaire n°8 :**

**Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2022**

*Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire*

**A la majorité absolue des suffrages exprimés : 28 voix pour, 11 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, M. Malvault, Mme Veran).**

. adopte les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2022 ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,60 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,12 %.

. précise que le montant total prévisionnel pour l'exercice 2022 au titre de la fiscalité directe locale est de 35.333.781 €.

**Affaire n°9 :** **Subventions de fonctionnement à divers organismes - Budget principal – exercice 2022**

*Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 28 voix pour, 11 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, M. Malvault, Mme Veran).

. décide l'attribution des subventions de fonctionnement aux 3 organismes satellites de la Commune de Menton ainsi qu'il suit :

- 40.000 € à la caisse des écoles ;
- 1.000.000 € à l'office de tourisme communal ;
- 4.567.000 € au centre communal d'action sociale.

. précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2022 au chapitre 65 : Compte 657361, fonction NFA 423 pour la caisse des écoles ; Compte 65737, fonction NFA 33 pour l'office de tourisme communal ; Compte 657362, fonctions NFA 520, 521, 523, 61 et 64 pour le centre communal d'action sociale.

**Affaire n°10 :** **Garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à la S.A. d'HLM «3F SUD» pour l'acquisition en VEFA de 11 logements (5 PLUS, 4 PLS et 2 PLAI) et 11 places de stationnement en sous-sol à la résidence « Villa Julia », située 2 chemin du Suillet à MENTON**

*Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire*

**A l'unanimité**

. accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux prêts d'un montant de 512.209 € et de 1.141.241 € souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 132688 et n° 132689, constitués respectivement de deux lignes de prêt chacun. Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Ces deux prêts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 11 logements (5 PLUS, 4 PLUS et 2 PLAI) et 11 places de stationnement en sous-sol à la résidence «Villa Julia», située 2 chemin du Suillet à MENTON.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

. s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts et autorise Monsieur le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « 3F SUD » la convention de garantie communale avec réservation de 2 logements (2 PLUS) et 2 places de stationnement en sous-sol appliqués à la typologie de l'ensemble, soit un appartement de 3 pièces et un appartement de 4 pièces.

**Affaire n°11 :** **Attribution de subventions à des associations culturelles et folkloriques Exercice 2022**

*Rapporteur : M. Eric FORMENTO, Conseiller Municipal*

**A l'unanimité** (Mme Martine CASERIO, Conseillère Municipale, ne prend pas part a vote).

attribue les subventions aux associations culturelles et folkloriques au titre de l'exercice 2022 conformément à la répartition définie ci-dessus et dis que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2022.

- Affaire n°12 :** **Attribution de subventions à des associations sportives - Exercice 2022**  
*Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité** (M. Serge GIACOMAZZI, Conseiller Municipal, ne prend pas part au vote).  
*attribue les subventions annuelles aux associations sportives énumérées ci-dessus au titre de l'année 2022, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les clubs suivants : Rapid Omni Sport de Menton, Menton Basket Club, Etoile de Menton et dis que la dépense en résultant, soit 392 600.00 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2022 : chapitre 65 - fonction 40 - compte 6574.*
- Affaire n°13 :** **Attribution de subventions à des associations patriotiques - Exercice 2022**  
*Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité**  
*attribue les subventions aux associations patriotiques au titre de l'exercice 2022 conformément à la répartition définie ci-dessus et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2022 au chapitre 65, fonction NFA 025 et compte 6574.*
- Affaire n°14 :** **Attribution de subventions à des associations diverses et syndicales - Exercice 2022**  
*Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité** (M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire, ne prend pas part au vote).  
*attribue les subventions aux associations diverses et syndicales au titre de l'exercice 2022 conformément à la répartition définie ci-dessus, précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2022 : pour les subventions de fonctionnement, au chapitre 65, fonctions NFA 020, 025, 114, 23, 92, 95 et compte 6574, pour la subvention d'équipement, au chapitre 204, fonction NFA 324 et compte 20422.*
- Affaire n°15 :** **Attribution de subventions aux associations parascolaires du premier degré – Année 2022**  
*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité**  
*attribue les subventions aux associations parascolaires, au titre de l'exercice 2022 conformément à la répartition définie ci-dessus et dis que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2022.*
- Affaire n°16 :** **Attribution de subventions aux foyers des établissements scolaires du second degré Année 2022**  
*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité**  
*attribue les subventions aux foyers des établissements scolaires du second degré au titre de l'exercice 2022 conformément à la répartition définie ci-dessus et dis que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2022.*
- Affaire n°17 :** **Conservatoire municipal de Menton - Remboursement de cotisations annuelles**  
*Rapporteur : Mme Carmela CARTARRASA, Conseillère Municipale*  
**A l'unanimité**  
*décide de rembourser à Madame Albina NURULLINA, la somme de 112 € et à Monsieur Pascal TENAILLEAU, la somme de 124.80 € correspondant à une partie de leur cotisation annuelle versée au Conservatoire Municipal de Musique.*

- Affaire n°18 :** **Conservatoire municipal de Menton - Remboursement de locations annuelles**  
*Rapporteur : Mme Carmela CARTARRASA, Conseillère Municipale*  
**A l'unanimité**  
*décide de rembourser à Monsieur Stéphane NAPOLI la somme de 145 € et à Madame Laetitia CAMP TOMASINI, la somme de 145 € correspondant au montant de la location annuelle versée au Conservatoire municipal de Menton.*
- Affaire n°19 :** **Modification de la convention-cadre 2018 pour l'exercice des missions facultatives incluant le socle commun des compétences du CDG06**  
*Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité**  
*autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1-2022 modifiant la convention-cadre 2018 pour l'exercice des missions facultatives incluant le socle commun des compétences proposé par CDG06, et tous les documents qui en découlent et prévoit que les crédits nécessaires aux budgets de la collectivité pour tenir compte de cette nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.*
- Affaire n°20 :** **Formation des élus municipaux suite au renouvellement du Conseil Municipal. Abrogation de la délibération n°41/20.**  
*Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité**  
*abroge la délibération n° 41/20 du 15 juillet 2020, adopte le principe énoncé et les orientations fixées pour la formation des élus locaux, arrête le montant annuel maximum des dépenses liées à la formation des élus locaux à 6,7569 % du montant maximum des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus et prévoit la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2022 et suivants.*
- Affaire n°21 :** **Reconduction 2022 du partenariat avec le Comité régional du tourisme Riviera Côte d'Azur pour le PASS COTEDAZUR-CARD®**  
*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité**  
*approuve la signature de la convention entre le Comité régional du tourisme (CRT) Riviera Côte d'Azur et la Ville de Menton autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.*
- Affaire n°22 :** **Convention de partenariat avec l'OTCMRM pour la vente de visites guidées sur la place du marché Regiondo**  
*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité**  
*approuve la signature de la convention entre l'Office de Tourisme Communautaire Menton-Riviera-Merveilles et la Ville de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.*
- Affaire n°23 :** **Domaine public maritime - Concession de la plage artificielle des Sablettes du 6 janvier 2006 et ses avenants - Accord de principe pour des travaux de protection dans la baie des Sablettes**  
*Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
*donne un accord de principe pour une modification de la concession du domaine public maritime artificiel de la plage des Sablettes passée entre l'Etat et la commune de Menton du 6 janvier 2006, à l'issue des travaux de protection réalisés par la Communauté d'agglomération de la Riviera Française dans le cadre de sa compétence GEMAPI.*

- Affaire n°24 :** **Marchés publics de prestations de services d'assurances pour les besoins de la Ville de Menton**  
*Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité des suffrages exprimés :** 31 voix pour, 8 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau).  
autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir avec les sociétés ci-dessus désignées et tous les actes y afférent et dis que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de l'année 2022.
- Affaire n°25 :** **Extension, amélioration et maintenance, du système de vidéo protection sur le territoire de la commune de Menton - Modification n°1 du contrat : prorogation du délai d'exécution.**  
*Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire*  
**A l'unanimité**  
autorise Monsieur le Maire à signer le modificatif n° 1 à l'accord-cadre « L'extension, l'amélioration et la maintenance, du système de vidéo protection sur le territoire de la commune de Menton » pour la prolongation de délai avec la société INEO PCA et tous les actes y afférent.
- Affaire n°26 :** **Convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de renouvellement multi réseaux rues Harpignies et Pietra Scritta phase 3 (de la rue Harpignies à l'allée de Namur).**  
*Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal*  
**A l'unanimité**  
approuve le recours à la convention de maîtrise d'ouvrage unique, le projet convention de maîtrise d'ouvrage unique joint à la présente délibération qui précise les conditions de cette convention et en fixe les termes et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.
- Affaire n°27 :** **Bilan de la politique foncière exercée en 2021**  
*Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
approuve le bilan de l'opération immobilière réalisée par l'EPF PACA, explicité en exposé dans le tableau ci-annexé et autorise Monsieur le Maire de Menton à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.
- Affaire n°28 :** **Acquisition d'un volume et d'un terrain détachés de la parcelle BI n° 256 en vue de l'élargissement de la rue Jean Soulin**  
*Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
décide d'acquérir un volume dépendant de la parcelle cadastrée section BI n° 256 sur une superficie de 46.37 m<sup>2</sup> au sol et un terrain d'une superficie de 7.66 m<sup>2</sup>, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à ces transactions et dis que tous les frais liés à cette transaction seront à inscrire sur les crédits prévus à cet effet au Budget principal de l'exercice 2022.
- Affaire n°29 :** **Convention de servitude Ville de Menton / Réseau de Transfert d'Electricité - Quartier Saint Roman**  
*Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
autorise la société RTE à remplacer le support n°33 par le support n°33N et maintenir les conducteurs aériens et la liaison de télé-information sur les parcelles BS n°2 et 16, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ainsi que tous les documents afférents et nécessaires à ces installations et dis que tous les frais seront à la charge de la société RTE.

- Affaire n°30 :**      **Convention de servitude Ville de Menton / CARF - Allée Canta Merlou**  
*Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
*autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec la CARF ainsi que tous les documents y afférent.*
- Affaire n°31 :**      **Servitude provisoire de passage au profit de la copropriété « Le jardin des oliviers »**  
**Camping Plateau Saint-Michel.**  
*Rapporteur : Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
*décide de l'établissement d'une servitude de passage provisoire sur l'emprise du camping Saint Michel cadastré section AZ n° 11 au profit de la copropriété « Le jardin des oliviers », fonds dominant cadastré AZ n° 323, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à l'établissement de cette servitude et dis que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de la copropriété.*
- Affaire n°32 :**      **Convention de servitude Ville de Menton / ENEDIS - Val de Gorbio**  
*Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
*autorise la société Enedis à installer deux canalisations sur les parcelles communales cadastrées BO n° 31 et 33, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ainsi que tous les documents afférents et nécessaires à ces installations et dis que tous les frais seront à la charge de la société Enedis.*
- Affaire n°33 :**      **Convention de servitude Ville de Menton / ENEDIS - Avenue Carnot**  
*Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
*autorise la société Enedis à installer 3 canalisations sur les parcelles communales cadastrées BK 399, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ainsi que tous les documents afférents et nécessaires à ces installations et dis que tous les frais seront à la charge de la société Enedis.*
- Affaire n°34 :**      **Convention de servitude Ville de Menton / ENEDIS - Corniche des Serres de la**  
**Madone**  
*Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
*autorise la société Enedis à installer une canalisation sur la parcelle communale cadastrée BL n° 55, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ainsi que tous les documents afférents et nécessaires à ces installations et dis que tous les frais seront à la charge de la société Enedis.*
- Affaire n°35 :**      **Convention de servitude Ville de Menton / ENEDIS - Port de Garavan**  
*Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, Adjointe au Maire*  
**A l'unanimité**  
*autorise la société Enedis à remplacer les câbles basse et haute tension sur la parcelle BR n°85, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude ainsi que tous les documents afférents et nécessaires à ces installations et dis que tous les frais seront à la charge de la société Enedis.*

Affaire n°36 : Compte-rendu des décisions municipales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Prend acte

des décisions municipales n° 101/22 à 130/22.

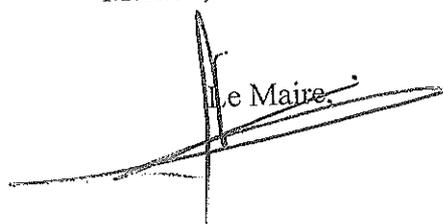
Affaire n°37 : Motion en faveur de l'action conjointe du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice-Côte d'Azur sur un territoire commun

Rapporteur : Monsieur Le Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 11 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Allavena, M. Giacomazzi, M. Camo, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, M. Malvault, Mme Veran).

Fin de la séance à 21h15.

Menton, le 12 Avril 2022

Le Maire.

Yves JUHEL